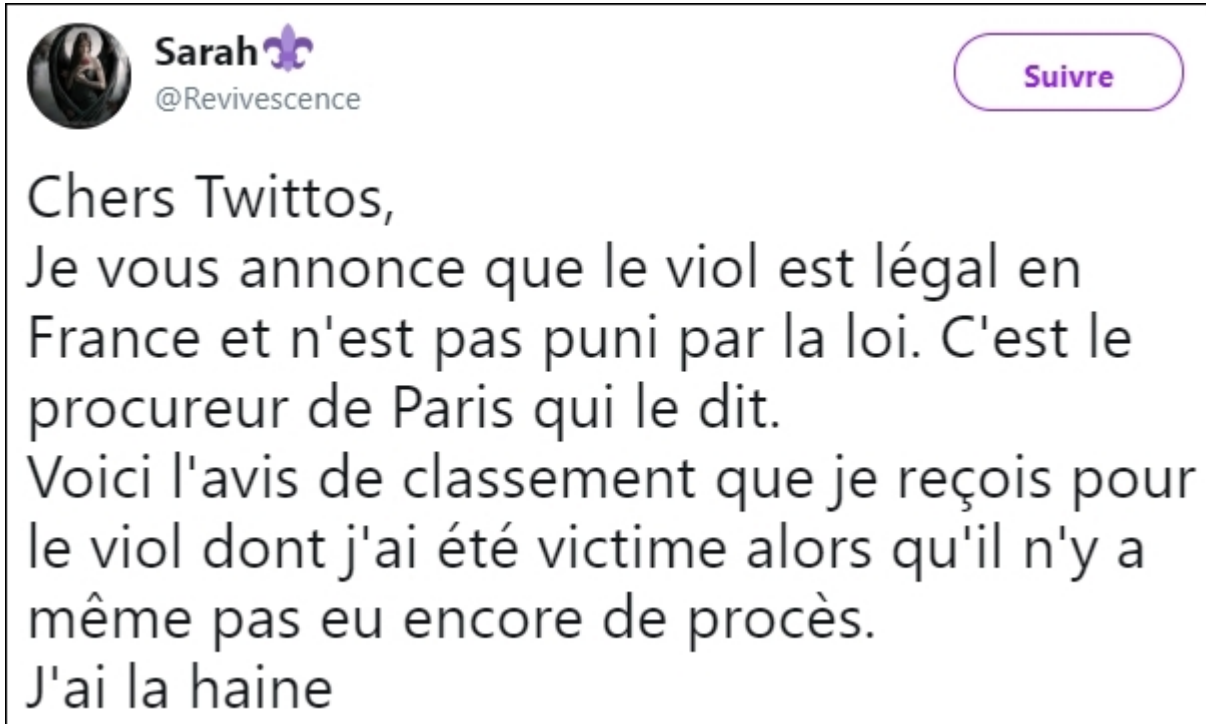


# Le viol devient légal en France !!!

écrit par Julien Martel | 29 juin 2019



D'après le Procureur de Paris, violer une femme n'est pas puni par la loi et ne justifie donc pas de poursuite pénale.

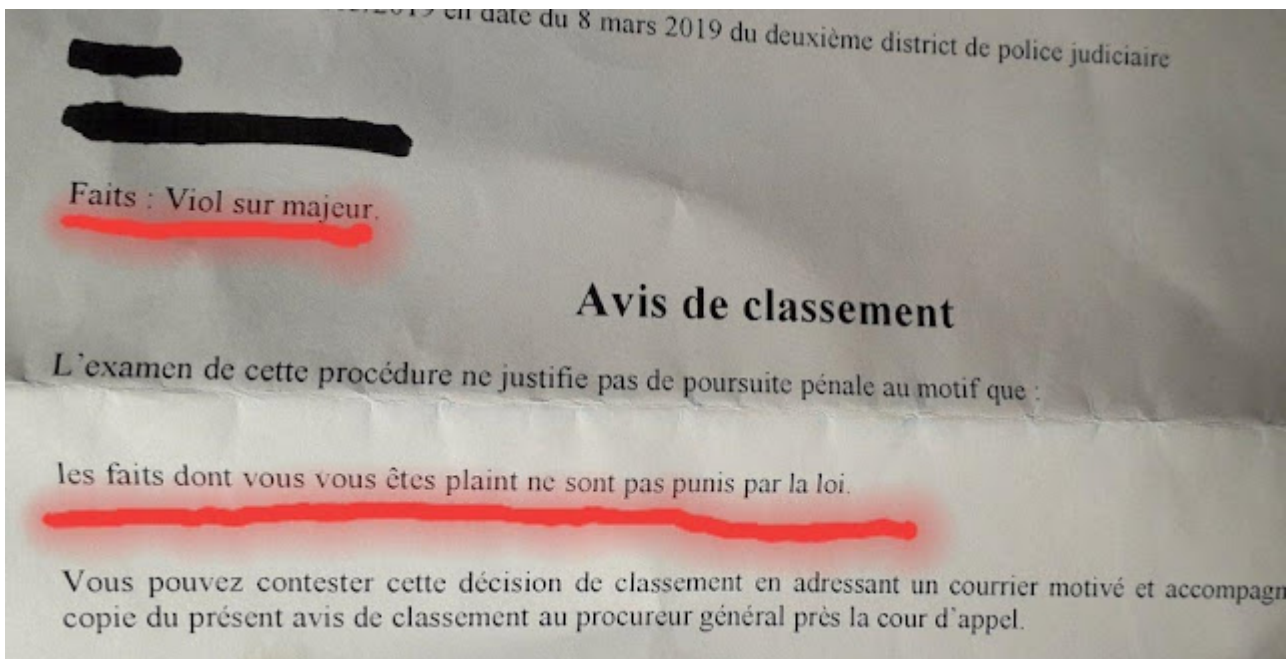
Voir le [tweet de Sarah](#), @Revivescence sur Twitter :



**Sarah**   
@Revivescence

Suivre

Chers Twittos,  
Je vous annonce que le viol est légal en France et n'est pas puni par la loi. C'est le procureur de Paris qui le dit.  
Voici l'avis de classement que je reçois pour le viol dont j'ai été victime alors qu'il n'y a même pas eu encore de procès.  
J'ai la haine



**Il y a eu toutes les preuves, même une analyse ADN dans mon cas.**

Si j'ai reçu ce courrier avec ce motif, c'est qu'ils ont voulu bazarder l'affaire et la classer sans suite comme c'est le cas

de la grande majorité des délits et crimes en France.

.

**Sarah 🇫🇷@Revivescence** : Tous les idiots ici qui disent : “*gna gna le viol est puni par la loi et sévèrement condamné*”.

.

Théoriquement, le viol est puni par la loi mais dans la pratique il l'est jamais.

Si vous aviez lu *La France Orange Mécanique* de Laurent Obertone comme tout patriote se doit, il en parle, seuls 1% des violeurs sont condamnés. Et il n'est pas féministe.

99% autres sont relâchés ou non inquiétés.

.

Et les 1% condamnés ne font jamais les 15 ans fermes prévus par la loi : remises de peine, etc.

[Plaintes pour viols : pourquoi tant de classements sans suite](#) (Le Parisien, 2 mars 2019)

[Plaintes pour viol : «J'avais l'impression d'être coupable»](#) (Le Parisien, 8 mars 2019)

## **Déposer plainte avec constitution de partie civile**

**@PatrieActus** 26 juin

La première chose à faire, déposer plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instructions.

Pour déposer une plainte avec constitution de partie civile, le plaignant doit avoir personnellement subi un préjudice causé par l'infraction poursuivie.

Ce préjudice peut être une blessure, une maladie, la perte d'une somme d'argent, la mort de son époux...

### Plainte simple classée sans suite

Il est possible de porter plainte avec constitution de partie civile si la juridiction pénale a rejeté votre demande dans l'une des hypothèses suivantes :

- Une plainte simple pour les mêmes faits a été classée sans suite.

Ainsi, la plainte avec constitution de partie civile se distingue de la plainte simple, qui permet seulement de signaler au procureur de la République les éléments relatifs à une infraction, sans pouvoir lui imposer la décision d'ouvrir une enquête.

Copier Partager

Pour déposer une plainte avec constitution de partie civile, il faut d'une part avoir subi un préjudice, et avoir déjà porté plainte sans succès.

Préjudice subi

Victime majeure

Victime mineure

## De quoi s'agit-il ?



Une plainte avec constitution de partie civile permet d'abord à une victime d'infraction de lancer simultanément deux actions judiciaires distinctes :

- L'action pénale permet de demander que l'auteur des faits soit poursuivi et condamné à une peine (prison et/ou amende).
- L'action civile permet de demander que l'auteur des faits soit condamné à réparer le préjudice que l'infraction lui a causé.

Par ailleurs, l'introduction d'une plainte avec constitution de partie civile entraîne automatiquement la prise en charge de l'affaire par un juge d'instruction et l'ouverture d'une enquête, qui peut déboucher sur une information judiciaire.

# Plainte avec constitution de partie civile

Vérifié le 09 mai 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La plainte avec constitution de partie civile permet à la victime d'une infraction de demander la sanction de l'auteur et la réparation de son préjudice. Le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile entraîne automatiquement la saisine d'un juge d'instruction et l'ouverture d'une enquête. Mais le recours à cette procédure est soumis à certaines conditions.

**Sarah** 🇫🇷

Je n'ai pas les moyens pour la procédure de constitution de partie civile

Il faut payer une caution et cet argent n'est restitué que si l'adversaire est condamné

S'il ne l'est pas, je perdrais de l'argent, je suis très précaire et je ne peux me le permettre.

**JCL789**

Vous pouvez réitérer votre plainte en vous constituant Partie Civile (sachant qu'il faudra consigner une certaine somme pour cela, au greffe du Tribunal). Mais en contre partie un Juge d'Instruction pourra être chargé de l'enquête (...) !

**Sarah** 🗨️

Je n'ai pas les moyens si la procédure est payante. Je suis actuellement très précaire. Je peine déjà à manger à ma faim ...

**@BesseGaspard**

La procédure bénéficiera de l'aide juridictionnelle. La caution non

Son but est justement de dissuader les dépôts de plaintes fantaisistes

Par contre il serait possible de demander une aide à une association de victimes

Si l'adversaire est condamné la caution sera restituée

**Sarah** 🗨️

Si l'adversaire n'est pas condamné, alors ma caution ne sera pas remboursée?? Alors que 99% des violeurs ne sont pas condamnés!

Non, je ne vais pas risquer de perdre mon argent et de me retrouver encore à la rue!

Je suis très précaire



**@BesseGaspard**

Interroge une association féministe, elle pourrait peut-être t'aider.

**Les traîtresses, celles qui préfèrent  
défendre les violeurs étrangers que les  
femmes violées françaises**

**Sarah 🇫🇷@Revivescence**

Toutes les femmes qui osent défendre cette justice criminelle et collabo, quand ça sera à votre tour d'être violée par les chances pour la France, je sortirai le pop-corn et je vous plaindrai pas

J'appelle ça des traîtresses.

Vous ne serez pas épargnées. Les chances considèrent que toutes les femmes occidentales sont des putes qui méritent le viol

Il suffit que vous rentriez seule un soir chez vous, vous tombez sur une ou plusieurs chances et ça peut rapidement arriver.

Ça arrive souvent même.

**Guilhem@Guilhemdetolosa**

C'est le grand fantasme du migrant, la femme blanche.

Comme dans le porno, ils pensent qu'elles sont à leur disposition...

Effrayant.

# Une justice raciste anti-blanche et pro-migrants ?

**@holste\_max :**

Si le viol est perpétré par un migrant, les faits sont considérés comme culturels, donc non punissables, au nom du respect de la diversité coutumière...

**@thierrygarretho :**

Tout comme le vol et les agressions gratuites, en France il y a 2 justices, 1 pour les immigrés les migrants les racailles les bi-nationaux d'Afrique ou Maghreb qui est laxiste et 1 justice pour les vrais français qui est très rigoureuse.

**Vicky Dehaene :** Ah ben oui mais ils ne peuvent pas faire des procès expéditifs en série aux #GiletsJaunes et en + juger des violeurs..faut comprendre qd mme les journées n'ont que 24h et ils dorment ! (humour noir bien sûr)

**meche@Mecheeeeeeeee 26 juin :**

Le fruit de la politique de Dati, Taubira et Schiappa.

**lune jaune@lunejaune1 26 juin :**

La même pour moi-même en représentant la plainte plusieurs fois et avec l'appui des flics !!! pas d'aveux donc classé !!!

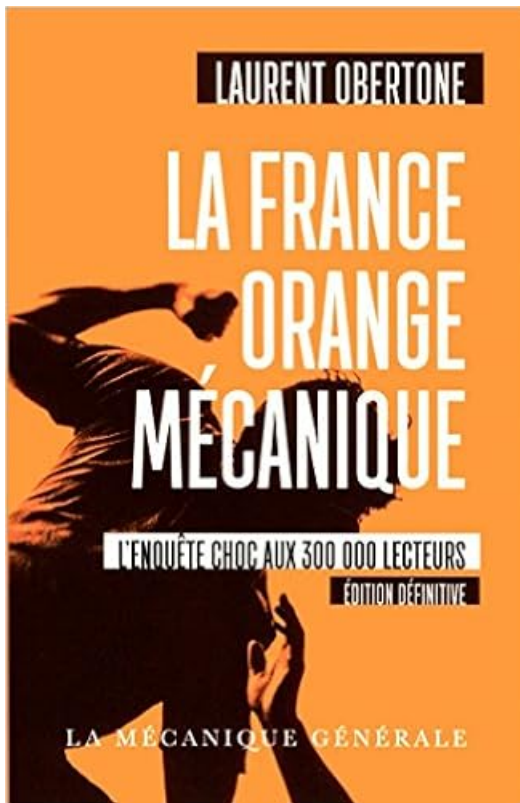
## Un procureur aux méthodes totalitaires ?

**Patrick Kaliciak** : Le procureur de Paris qui a pris cette décision est connu pour être une immonde o....e, collabo de Macron qui ne respecte pas du tout la neutralité de sa fonction et utilise des méthodes totalitaires.

Totalement vendu à LREM, il a protégé Benalla †□

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/mediapart-le-premier-faux-pas-du-procureur\\_2060910.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/mediapart-le-premier-faux-pas-du-procureur_2060910.html)





## La France Orange mécanique

Enquête sur un sujet tabou : l'ensauvagement d'une nation

Chaque jour en France :

640 violences sexuelles hors ménage

1 670 violences physiques hors ménage

2 000 domiciles cambriolés ou " visités "

4 000 véhicules volés ou vandalisés

" Dans le Var, un homme laissé libre après une agression à la hache, a abattu de trois coups de feu dans le dos la belle-mère de sa concubine. Selon le parquet, "la dangerosité de l'individu, qui aurait pu justifier sa mise en détention, n'avait pas été établie".

Pourquoi notre société protège-t-elle les criminels ? Dans notre pays, on agresse des pompiers à coups de marteau. On lynche des flics devant leurs enfants. On viole des enfants de

quatre ans au parloir des prisons. On assassine des Chinois parce qu'ils sont chinois, et ça ne coûte pas plus de deux ans ferme.

On trouve normal que ce soit aux victimes de "prendre leurs précautions".

On trouve normal de criminaliser l'inquiétude des honnêtes gens.

On trouve normal que trois millions de femmes se disent harcelées dans la rue, qu'à peine 1 % des violeurs soient un jour condamnés, que le terrorisme soit devenu la "préoccupation principale" des Français, et qu'il soit interdit d'évoquer l'impressionnante part de criminalité liée à l'immigration.

Et pendant ce temps-là, les féministes évoquent des trottoirs "pas assez larges", les antiracistes dénoncent le "racisme systémique" de la France, nos responsables votent des "plans banlieue", disent l'urgence de développer les "peines alternatives", et lâchent des ballons contre le terrorisme.

Alors, pourquoi ce livre ? Parce que nul n'est censé ignorer la réalité. "

---

Dans le même style d'inversion totale de la justice, voir :

**«On m'a humiliée» : agressée lors d'un rendez-vous Tinder, elle finit en garde à vue**

La jeune femme a déposé plainte à « la police des polices » pour les « humiliations » qu'elle aurait subies au commissariat de Montrouge.

<http://www.leparisien.fr/amp/faits-divers/on-m-a-humiliee-agressee-lors-d-un-rendez-vous-tinder-elle-finit-en-garde-a-vue-28-06-2019-8105232.php>